

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le 01/09/2022

ID : 048-214800567-20220830-DE2022\_28-DE



Département de Lozère  
Mairie d'ESCLANÈDES  
48230

04 66 48 25 24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 30/08/2022  
date de convocation : 23/08/2022

n° de délibération : DE2022 - 28

nombre de conseillers en exercice : 11  
présents : 9  
suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)  
abstention : 0

objet de la délibération :  
**Réfection de chemins communaux : aide financière de la CCALCT aux petites communes membres**

Le trente août deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc		absent excusé	

Madame le Maire rappelle :

- La délibération du Conseil Municipal d'Esclanèdes n°DE2022-19 du 11/04/2022, demandant une aide financière à la Communauté de Communes ALCT ;
- Le devis de l'entreprise SOMATRA d'un montant de 25 893.00 € TH, pour la remise en état des chemins ruraux suite aux intempéries du 12 juin 2020.
- Les subventions obtenues pour un montant total de 12 282.86  
Etat DSEC : 4 843.07 €  
Département : 4 155.00 €  
Région : 3 284.79 €

- Le reste à charge pour la commune est de 18 788.74 € TTC, soit 13 610.14 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière d'un montant correspondant à 50% du reste à charge de la commune, soit 6 805 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE une aide financière à la CCALCT d'un montant correspondant à 50% du reste à charge de la commune, soit 6 805 € ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le secrétaire de séance,  
Jérôme PALMIER

Le Maire,  
Pascale BONICEL